

## Conseil Communautaire Mardi 26 mai 2015

<b>OBJET :</b>	<b>Approbation de la stratégie de développement économique</b>
----------------	--

### EXPOSE DES MOTIFS

La définition de la stratégie économique est aujourd'hui finalisée dans le cadre du projet de territoire (lot n°3). Elle a fait l'objet, avec l'assistance du cabinet SOFRED, d'un important travail mené avec les villes dans le cadre de comités de suivi et avec les acteurs économiques dans le cadre d'ateliers thématiques.

L'objectif était de disposer rapidement, depuis le transfert effectif de la compétence économique au 1<sup>er</sup> juillet 2014, d'une feuille de route opérationnelle guidant l'action pour le compte des villes impliquant donc de ne pas attendre la finalisation du projet de territoire en fin d'année 2015.

Dès lors, la stratégie présentée ne valide pas les éléments de spatialisation et de croisement avec les autres thématiques du projet de territoire et particulièrement l'aménagement, ce qui est en cours dans la seconde phase engagée du projet de territoire.

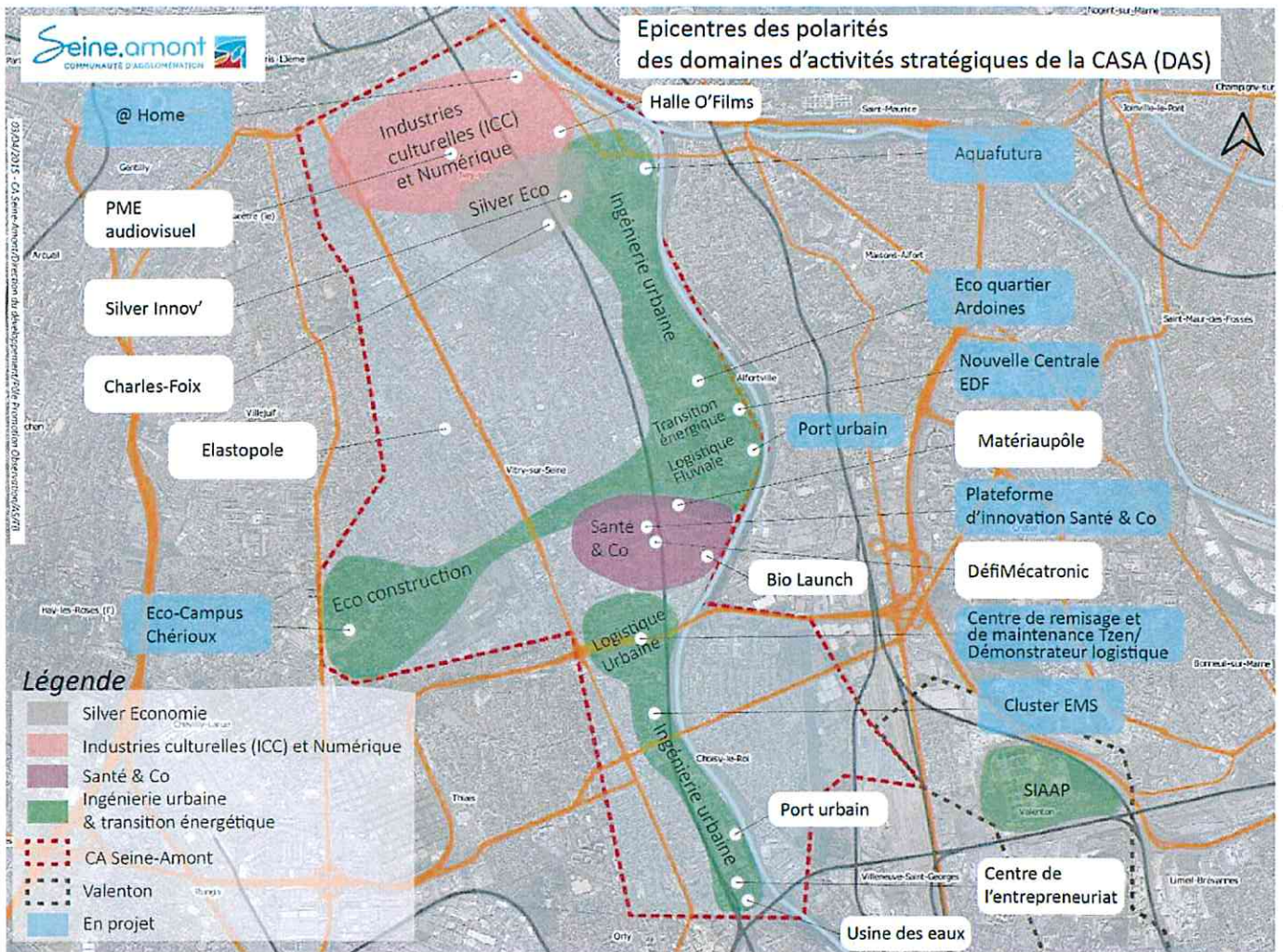
Le comité de suivi réunissant les élus économiques des villes et de la CASA s'est réuni le 7 avril dernier et a validé les orientations stratégiques (CF. note enjeux jointe). Comme il l'a souhaité, un plan d'action accompagne la note stratégique précisant les étapes de mises en œuvre (CF. document joint).

Cette stratégie fera l'objet d'une présentation aux acteurs économiques lors d'un évènement fin septembre-début octobre.

### Les points saillants de la stratégie économique présentée :

1. **Elle positionne la CASA comme animateur du tissu économique et de coordinateur des acteurs économiques et de l'emploi sur le territoire**
  - a. en mettant en œuvre la démarche des « comptes clés » et la création d'un réseau d'entreprises citoyennes
  - b. en animant une politique de l'emploi : coordinations techniques, groupes de travail Grand Paris Express et T9, pilotage des clauses sociales, Responsabilité Sociale des Entreprises...
  
2. **Elle affirme l'objectif central de maintien de la vocation productive en portant une démarche innovante** avec deux axes principaux :
  - a. Une ingénierie mutualisée pour la relocalisation des entreprises impactées par les opérations d'aménagement,

- b. La mise en œuvre de solutions innovantes de portage foncier et de montages immobiliers, d'expérimentations sur du foncier test, d'étude de mécanismes de garantie, de démonstrateurs...
3. **Elle donne de nouveaux rôles et ambitions en matière de formation (en lien avec les grands projets type Gestion Prévisionnelle des Emplois) et en matière d'Économie Sociale et Solidaire (l'ESS vue comme une orientation à insuffler dans les différents pans de l'économie et non comme un secteur en tant que tel)**
4. **Elle affirme l'objectif d'un territoire d'expérimentations, d'innovation et de projets collaboratifs**
- a. en confiant un rôle d'animation à Campus urbain
- b. en articulant les contractualisations (Fonds européen de développement régional (FEDER), Eco-cités...) et les différents appels à projet mobilisables (territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « gares numérique Grand Paris »...)
- c. en favorisant les synergies entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec un partenariat privilégié avec l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) et l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).
5. **Elle fait des choix de positionnement forts (« différenciants ») en matière d'activités stratégiques avec une logique d'approche Trans filières (= approche plus horizontale que verticale) :**
- a. Les 4 domaines d'activité stratégiques, points d'appuis de ce positionnement :
- **L'ingénierie urbaine et transition énergétique** en s'appuyant sur l'histoire et l'évolution technologique nouvelle autour du « mieux vivre la ville dense » et des enjeux de la transition écologique avec toutes les activités déjà présentes autour du cycle de l'eau, du cycle des matériaux; des transports, de la production d'énergie, de l'écoconstruction.
- Ces différents équipements constituent une spécificité territoriale. Ils représentent un potentiel en favorisant la recherche, l'innovation mais également la création de passerelles avec d'autres partenaires tels que l'Université Paris-Est, l'UPMC, les écoles d'ingénieur, le Lab'Urba... et en s'articulant avec les démarches éco-cité, TEPCV (Seine amont territoire lauréat de l'appel à projet de l'État), Territoire à Énergie Positive...
- **La Silver Économie** représente pour le territoire un point d'ancrage fort, légitimé par la présence de L'hôpital Charles Foix, du pôle allongement de la vie et le déploiement du cluster Silver Valley, SILVER INNOV...
  - **La Santé**, en lien avec la silver économie, avec un positionnement « Santé & Co » associant santé et matériaux, et biotechnologies, électronique, eaux-milieux-sols, numérique...
  - **Les industries culturelles et créatives et le numérique**, avec les sites structurants tels que le Mac Val, la « Halle o Films », le projet de résidence pour jeunes entrepreneurs « @Home » porté par l'entrepreneur Xavier Niel – Entreprise Free.
- b. L'entrepreneuriat : en se positionnant comme un territoire d'excellence
6. **Elle dessine des polarités (CF. carte ci-après) sources de lisibilité de la stratégie et de cohérence des actions qui amorcent la spatialisation à opérer dans le cadre du projet de territoire**



## 7. Elle affirme la vocation économique du territoire à l'échelle métropolitaine

Affirmer cette vocation économique du territoire passe par la poursuite de la construction d'une image bien identifiée de la Seine-Amont grâce au renforcement des actions menées depuis la création de la Communauté :

- participations aux événements métropolitains ou nationaux tels que le SIMI (immobilier d'entreprises),
- publication de supports d'information et de promotion : journal Seine amont éco, plaquette immobilière, site internet...
- montage d'initiatives : inaugurations, rencontres économiques, journée professionnelle...

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Considérant la mise en œuvre du projet de territoire,
- Considérant l'importance de disposer rapidement d'une feuille de route opérationnelle pour le développement économique du territoire,
- Considérant les enjeux majeurs auxquels est confronté le territoire dans le contexte de mutation et de fort développement,
- Vu les délibérations du Conseil communautaire du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- **Article 1** : Approuve la stratégie de développement économique et le plan d'action opérationnel présentés.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

